



Zone 7 Arc Jurassien

Diffuseurs:

2

Concession 1:

assortie d'un mandat de prestations et donnant droit à une quote-part de la redevance
conformément à sa concession, le diffuseur sera contraint d'émettre dans chacune des trois zones canton de Neuchâtel, canton du Jura et districts du canton de Berne une fenêtre de programmes quotidienne produite dans les zones concernées et s'y référant.

Concession 2:

assortie d'un mandat de prestations

Zone de desserte:

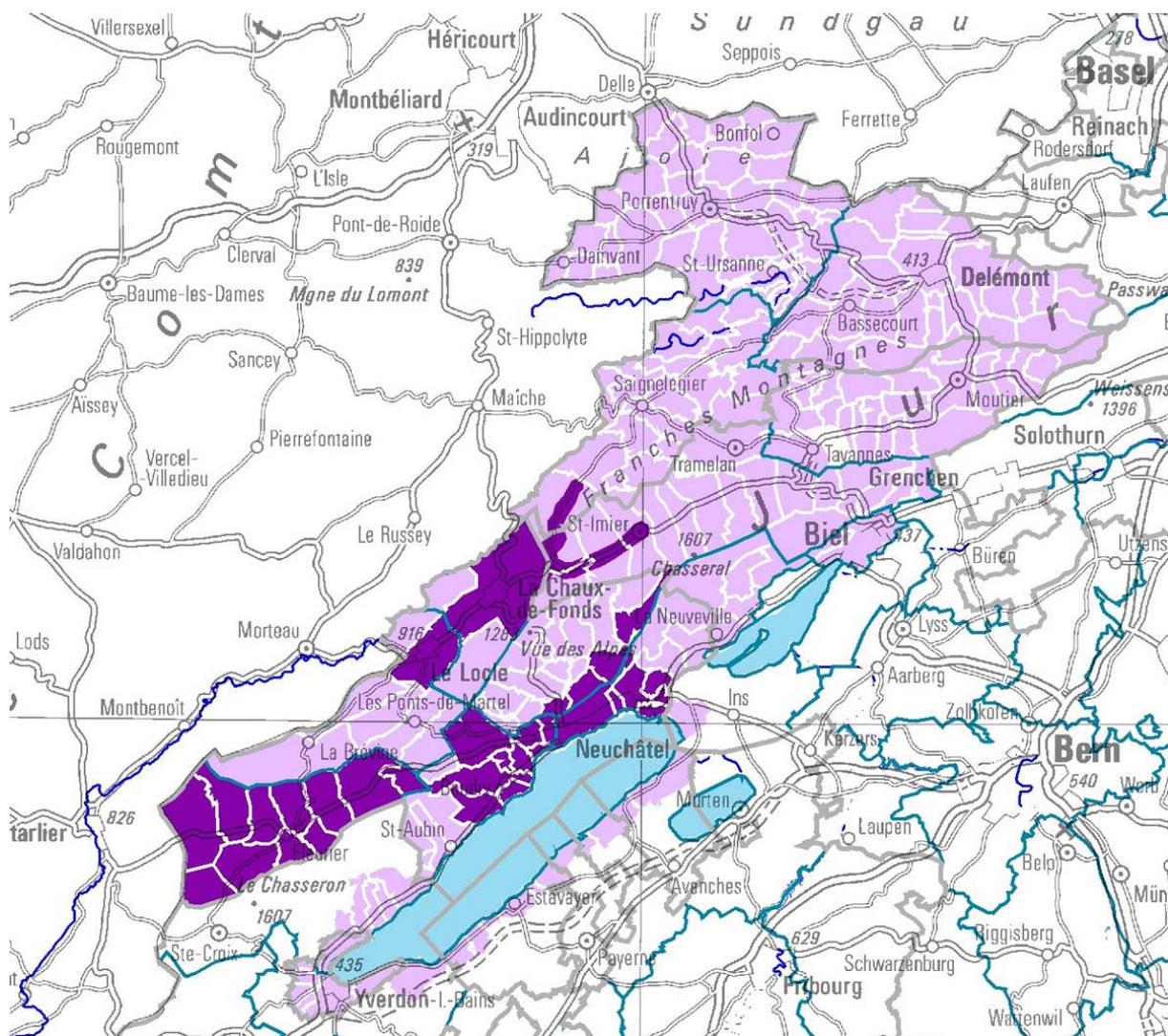
Cantons de Neuchâtel et Jura; districts de La Neuveville, Courtelary, Moutier et Bienne (BE); agglomération Yverdon; communes autour du lac de Neuchâtel

Zone centrale 1:

Agglomération Neuchâtel; communes de Le Locle et La Chaux-de-Fonds, Val-de-Travers, Val-de-Ruz, axes La Chaux-de-Fonds – St. Imier, La Chaux-de-Fonds – Les Bois

Habitants:

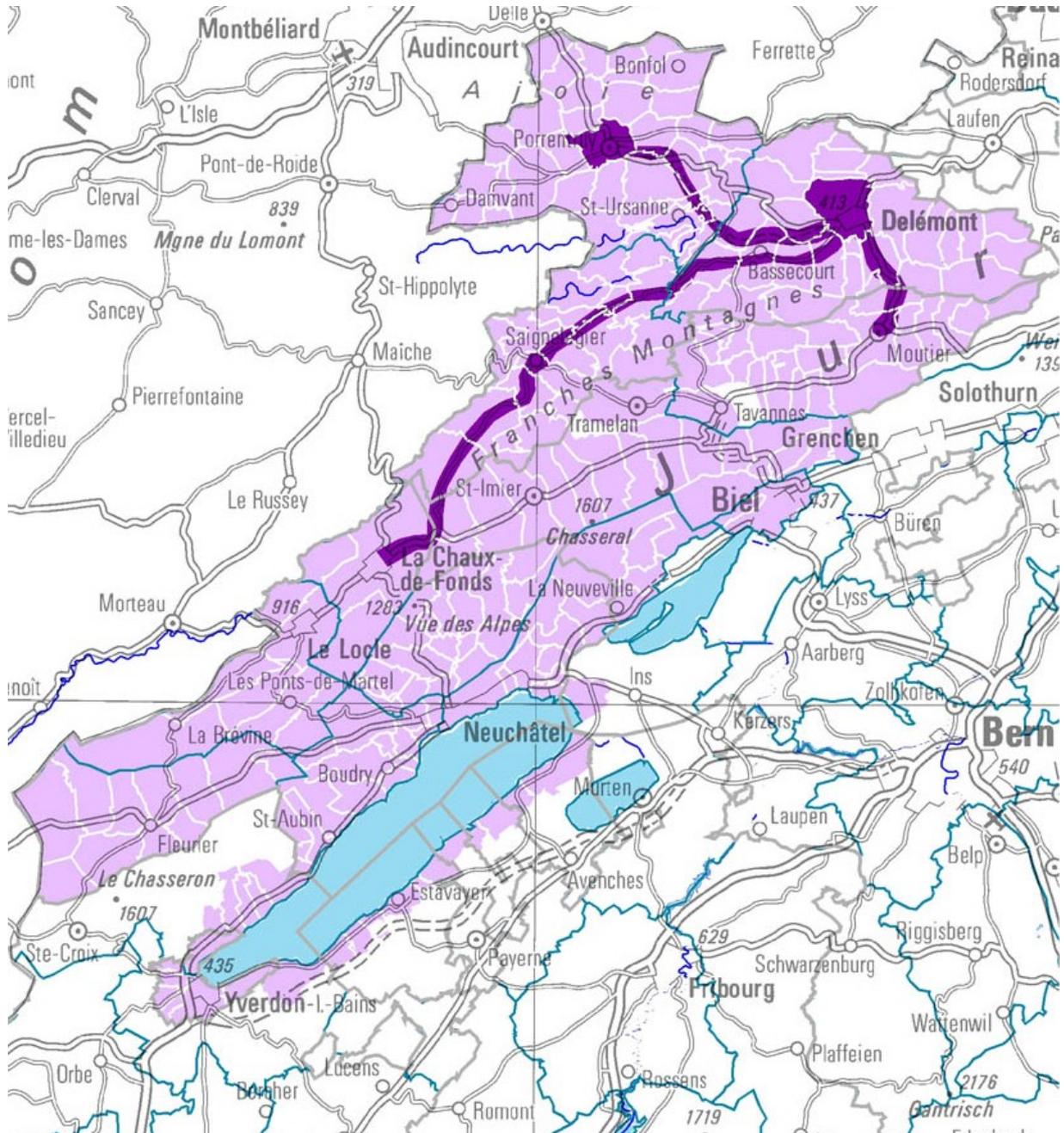
382'760





Zone centrale 2:

Communes de Porrentruy, Delémont, autoroute A16 dans le canton de Jura, axes Delémont – La Chaux-de-Fonds, Delémont – Moutier





Zone centrale 3:

Communes de St-Imier, Tramelan, Tavannes, Moutier; autoroute A16 Moutier – Péry-Reuchenette; axes Sonceboz – La Chaux-de-Fonds, Moutier –Delémont

